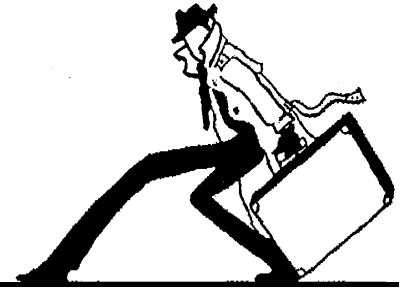


BILLETS D'AFRIQUE et d'ailleurs...



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Anciens numéros disponibles sur <http://www.survie-france.org>

EDITO

Abidjan : le tournant ?

L'enchaînement complexe des faits, dont certains non élucidés, et le déchaînement des passions depuis plus de deux ans en Côte d'Ivoire obligent à lire les événements récents dans ce pays sur plusieurs registres, qui sonnent chacun le glas de la Françafrique.

Du côté des acteurs ivoiriens (au sens non ivoirite du terme), les jeux politiques sont portés à l'incandescence. Les objectifs sont le plus souvent très basiques : le pouvoir, donc le contrôle de l'armée, des médias et des urnes ; l'argent, donc les terres, les rentes du cacao, du coton et de l'aide internationale, les taxes ou rackets sur les transports, etc. L'intensité très humaine de ces rivalités rend la vie politique ivoirienne de moins en moins contrôlable de l'extérieur. Mais en même temps les armes brandies, notamment l'exclusion des "non-ivoiriens", remettent en question le cadre fragile et très récent de ce pays : les frontières arbitraires issues de la colonisation.

L'intensité des conflits internes n'a jamais fait autant parler de la Côte d'Ivoire, mais leur exacerbation suscitera forcément une intervention croissante des pays de la région, qui ne pourront pas accepter que leurs originaires, ressortissants ou frontaliers fassent les frais d'une construction plus nationaliste que nationale.

C'est un fait : Foccart et Houphouët ont défilé le projet d'unité africaine des pères de l'indépendance, et les ex-colonies françaises ont une histoire quadragénaire. Les peuples pluriels assemblés dans ces États peuvent se servir de tels cadres pour y faire progresser la participation politique et l'esprit public. Mais l'échec est garanti, avec à la clef des guerres interminables, s'il s'agit seulement d'imposer l'hégémonie d'une partie « authentiquement autochtone » du peuple. Quelle régression ce serait, alors que tant d'Africains se remettent à espérer en les bienfaits solidaires de l'Union africaine, en pleine édification !

L'autre registre, c'est celui de la Françafrique, dont le régime d'Houphouët fut un concentré, aux méfaits un temps anesthésiés par le "beurre" du cacao. Tandis que les Ivoiriens se coltinent les effets-retard (rivalité des dauphins, mépris des électeurs considérés comme du « bétail », ruine des finances, monopoles étrangers, corruption enracinée, etc.), la Françafrique et son parrain de trente ans, Jacques Chirac, s'accrochent au fleuron de la couronne néocoloniale.

Du coup, leur politique est non seulement contestable, mais illisible. Après que le consortium français de Ouaga (cf. *Billets* n° 114 et 115), déstabilisateur de l'Ouest africain (notamment le Liberia voisin), a favorisé le coup d'État de 2002, les rébellions du Nord et de l'Ouest, Paris a joué les pompiers avec un programme civique et démocratique apparemment rassurant : la rébellion était empêchée de renverser le pouvoir en place, ce dernier était requis de bâtir une citoyenneté non discriminatoire.

Sommaire :

<i>Salves</i>	p. 1
<i>Ils ont dit</i>	p. 5
<i>À fleur de presse</i>	p. 6
<i>Lire</i>	p. 8

Ce programme dit « de Marcoussis », quoique né dans un contexte très ambigu et discutable, a été avalisé par l'ONU et les instances africaines. Mais la Françafrique n'a pas voulu savoir que la trêve était très précaire. Forte de ses milliers d'hommes sur place, elle a cru pouvoir continuer son *business as usual*, jouant sur tous les tableaux économiques, politiques et barbouzards – penchant tantôt pour certains rebelles, tantôt pour Gbagbo, de façon à rester maîtresse du terrain.

Cela n'a pas fonctionné, cela ne fonctionne plus. Les partisans les plus actifs de Gbagbo, qui ne voulaient à aucun prix du risque foncier et électoral induit par Marcoussis, ont touché le point faible du vrai-faux arbitre. S'appuyant sur l'inavouable du passé et du présent néocoloniaux, ils ont réduit le conflit à cette seule dimension Abidjan-Paris. Or il est devenu facile de mobiliser le sentiment anti-français face à une Françafrique pillarde et oppressive, qui n'a que trop duré. Dans son arrogance, Chirac ne l'a pas perçu.

Une réplique proportionnée à l'attaque subie le 6 novembre à Bouaké par un campement militaire français aurait pu se comprendre. Au lieu de quoi, les blindés et les commandos français ont été envoyés occuper les points névralgiques d'Abidjan, dont l'hôtel Ivoire à proximité du palais présidentiel. Cela signifiait affronter la foule, et lui tirer dessus. Ces victimes-là, largement occultées par les médias français, l'Afrique ne les supporte plus. Jacques Chirac doit comprendre qu'il s'agit du dernier massacre néocolonial.

Car s'il ne le comprend pas, s'il ne voit pas que, définitivement, la France ne peut plus faire la loi en Afrique et qu'en conséquence, la Françafrique c'est fini, eh bien les prolongations se feront de manière de plus en plus sale. Pas seulement pour les Africains. Il reste très peu de temps pour annoncer et engager de manière crédible un changement radical de la politique africaine de la France.

François-Xavier Verschave

SALVES

L'ordre règne à Abidjan

Les médias en France ont accordé, à bon droit sans doute, une large place aux malheurs des Français fuyant la Côte d'Ivoire. Ainsi s'est-on apitoyé sur des enfants obligés d'aller désormais



à l'école dans le froid, loin du soleil ivoirien, ou sur ce Français, bienfaiteur de l'Afrique, qui avait à Abidjan, dans un palace, une salle de remise en forme, et qui proclamait qu'il ne retournerait en Côte d'Ivoire que si Gbagbo s'en allait. On frémissait devant un tel enjeu.

Rien, par contre, sur les dizaines de civils ivoiriens, parmi lesquels des femmes et des enfants, tombés sous les

balles françaises. Raffarin avait bien dit qu'on ne tue pas impunément des soldats français et Ségolène Royal invitait les Français à être tous derrière leur armée. Ainsi bénis et couverts, certains militaires ont fait un carton. Les victimes sont rarement dues aux opérations d'exfiltration de ressortissants français, mais à l'occupation de sites stratégiques comme l'hôtel Ivoire, à proximité du palais présidentiel. Une stratégie

d'occupation, décidée à l'Élysée, qui ne pouvait qu'aboutir à la confrontation avec la foule, faisant remonter du coup le souvenir de tous les massacres coloniaux.

On se demandera ensuite pourquoi les Français sont aussi détestés en Afrique... [Odile Tobner]

Côte d'Ivoire : conjuré le pire est encore possible !

Communiqué de *Survie*, le 15/11

Après cinq journées de violences d'une intensité inédite dans l'histoire récente du pays, du 6 au 10 novembre, la tension semble baisser en Côte d'Ivoire, même si pour l'instant de nombreux signes indiquent que la situation est loin d'être apaisée et pourrait s'embraser à nouveau. À ce jour, il est encore difficile d'établir un bilan exhaustif des conséquences humaines et matérielles. Il est à espérer que les enquêtes en cours pourront cerner l'ampleur de cette flambée de violences et révéler ses causes immédiates.

Au moment où les esprits retrouvent une sérénité propice à la réflexion, l'heure n'est-elle pas venue d'analyser sans passion ce qui se passe sous nos yeux pour déterminer si vraiment le pire est irréversible dans ce pays, comme certains nous le prédisent ?

Sans négliger le besoin impérieux de compter les morts et d'estimer les dégâts matériels causés, *Survie* voudrait inviter les Ivoiriens, les Africains, les Français, toutes les personnes éprises de justice et de paix à concentrer leur attention et se mobiliser désormais vers la tâche la plus urgente de l'heure, au delà des vérités et des mensonges des uns et des autres : le devoir de sauver les vivants !

Aucun Ivoirien, aucun Français ne doit limiter sa vigilance citoyenne à la seule préoccupation (légitime) de savoir le tort subi par ses compatriotes. Après le récent drame qui frappe nos peuples, il faut s'obliger mutuellement à identifier le bon itinéraire pouvant conduire à la paix. Tel est le défi que nous lance l'histoire, le seul combat qui mérite aujourd'hui d'être mené par qui veut rendre à la Côte d'Ivoire et tous ses habitants, qui tiennent une place centrale dans la région et le continent, toute son intégrité physique et morale. Ce combat exige de dépasser les vérités partielles, les positions partisans. Il exige que l'on puisse situer l'ensemble des responsabilités, compter et pleurer ensemble tous les morts (africaines et européennes), rendre justice de façon équitable à toutes les victimes, secourir et protéger toutes les personnes que ce conflit continue de menacer, de fragiliser et d'exposer à la mort.

Une analyse attentive de la situation montre clairement que toutes les parties au conflit (le régime de Laurent Gbagbo, les ex-rebelles et leurs soutiens, les autres forces politiques ivoiriennes, la France) fondent chacune leurs actions sur des aspirations et des principes légitimes, mais toutes usent et abusent de mensonges et de demi-vérités, sans hésiter à recourir à des moyens peu recommandables quand leurs intérêts sont menacés. Nous ne devons pas être dupes de ces manipulations. Alors que toutes les parties ont admis les accords de Marcoussis et Accra III, on constate que chaque protagoniste s'en sert, non pas pour aller vers la paix, mais pour préparer et faire la guerre.

Nous devons refuser ces calculs politiques et affirmer des exigences claires qui favorisent l'ancrage réel d'un processus de paix en Côte d'Ivoire :

La France et l'ONU, doivent reconnaître clairement et publiquement (mieux vaut tard que jamais) que le régime de Laurent Gbagbo, légalement institué et reconnu tel par la Communauté internationale, a été victime d'un coup d'État doublé d'une agression soutenue par des États étrangers dont le Burkina Faso de Blaise Compaoré. Cette reconnaissance doit être assortie de sanctions claires contre tous les soutiens des rebelles de septembre 2002.

Le régime de Laurent Gbagbo et les Forces Nouvelles devront répondre des violations massives des droits de l'homme. À ce propos, le récent rapport de l'ONU ayant établi ces violations doit être publié in extenso et sans édulcoration dans les plus brefs délais. Une Mission analogue devra enquêter sur les récentes barbaries commises depuis la reprise des hostilités le 4 novembre 2004.

Nous suggérons la création d'une Commission d'enquête parlementaire franco-africaine par le prochain Sommet de la Francophonie à Ouagadougou pour faire le bilan de l'opération Licorne, examiner si elle a encore sa place dans ce pays et pour quoi faire. Cette Commission devrait aussi lister l'ensemble des intérêts économiques français en Côte d'Ivoire, puis indiquer si et comment ils peuvent être défendus dans l'intérêt commun des deux peuples.

Plus généralement, la situation présente montre qu'il est plus que temps de rompre avec les pratiques parallèles, politiques, militaires et économiques de la Françafrique. Plus la France tarde à tourner la page néocoloniale, plus les réactions de désespoir seront brutales. La fin des ingérences doit s'accompagner d'une montée rapide de la prise des responsabilités africaines, régionales (CEDEAO) et continentale (Union africaine). Il s'agit notamment d'éviter que les adversaires de la paix n'attisent les leviers de la haine et n'embrasent la région.

La Côte d'Ivoire est aujourd'hui dans une situation socio-politique très grave qui appelle une vigilance citoyenne en France et en Afrique, des actions claires et déterminées de la France, de la Côte d'Ivoire, de l'Union Africaine, de l'ONU pour conjurer le pire. Après la récente flambée de violences et son cortège de morts, de vies brisées, meurtries, l'heure est venue d'identifier les calculs meurtriers, s'obliger mutuellement à les rejeter et enfin agir avec sérieux.

L'angle mort

Un mémorandum d'accord entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS, principal mouvement rebelle du Sud Soudan) a été signé le 18 novembre à Nairobi par lequel les parties s'engagent à conclure un accord définitif de paix d'ici le 31 décembre 2004.

Le Conseil de Sécurité, réuni à Nairobi les 18 et 19 novembre, a adopté à l'unanimité la résolution 1574¹ par laquelle il **se félicite** de la signature du mémorandum et **déclare son appui** à l'engagement des parties à en appliquer les dispositions avant la fin de l'année.

« **Se déclarant profondément préoccupé** par l'insécurité et la violence croissante au Darfour, la situation humanitaire catastrophique, les violences persistantes des droits de l'Homme et les violations répétées du cessez-le-feu, et réaffirmant à cet égard que toutes les parties sont tenues d'honorer les engagements mentionnés dans les précédentes résolutions sur le Soudan », le Conseil **s'engage**, « dès la conclusion d'un accord de paix global, à aider le peuple soudanais en ce qu'il entreprend de bâtir une nation pacifique, unie et prospère, à la condition que les parties honorent tous leurs engagements. »

Le Conseil « **prie instamment** la Mission d'évaluation conjointe de l'ONU, la Banque Mondiale et les parties [...] de poursuivre leurs efforts visant à préparer l'apport rapide d'une aide à la reconstruction et au développement économique du Soudan, y compris une aide publique au développement, éventuellement un allègement de la dette et l'accès au marchés, **une fois qu'un accord de paix global aura été signé et aura commencé à être appliqué** ».

Le Conseil « **souligne qu'un accord de paix global contribuera à instaurer dans tout le Soudan une paix durable et la stabilité et à résoudre la crise au Darfour**, et souligne la nécessité d'adopter une approche nationale qui associerait tous les intéressés, y compris les femmes, à la réconciliation et à la consolidation de la paix ». Il souligne ensuite « qu'il importe que les pourparlers de paix d'Abuja entre le Gouvernement soudanais et [les mouvements rebelles du Darfour] **aillent de l'avant** », puis « exige des forces gouvernementales et des forces rebelles et de tous les autres groupes armés /..

1. Communiqué de presse CS/8249 du 18/11.



qu'ils mettent immédiatement un terme à toutes les violences et attaques, [...] veillent à ce que leurs membres respectent le droit international humanitaire, pourvoient à la sécurité du personnel humanitaire [...]. Comme il l'a déjà fait [... le Conseil] décide de surveiller l'observation par les parties de leurs obligations à cet égard et, sous réserve d'une nouvelle décision du Conseil, de prendre les mesures qui s'imposent contre toute partie qui faillirait à ses engagements. »

Si l'on comprend bien :

- La « paix globale » concerne le gouvernement soudanais et la rébellion du Sud. Celle-ci pourrait contribuer à résoudre la « crise » du Darfour.

- Le Conseil se réserve (sauf décision ultérieure) le droit de « prendre des mesures » à l'égard de qui empêcherait l'aide humanitaire de s'opérer.

- Il n'estime pas opportun d'exercer des sanctions à l'égard de ceux qui rendent l'aide humanitaire nécessaire.

L'ambassadeur des États-Unis à l'ONU, John Danforth, a déclaré : « Je crois que c'est une résolution assez équilibrée. Elle reconnaît clairement la tragédie du Darfour [ouf !] et le fait que nous avons déjà adopté deux résolutions [et alors ?] ». Comme l'écrit Corine Lesnes (*Le Monde*, 20/11) : « Le Conseil n'a jamais réussi à se mettre d'accord sur l'adoption de sanctions contre le régime soudanais. Sa tactique a été de passer par le gouvernement, en estimant que rien ne pourrait être fait contre Khartoum. » L'ambassadeur de France à l'ONU, Jean-Marc de la Sablière, a expliqué que le Conseil « voulait être uni à Nairobi », que pour parvenir à l'unanimité il a « choisi un langage de consensus » (*Le Monde* avec AFP, 18/11). Il en résulte un accord unanime pour éviter (encore et toujours) de prendre les sanctions qui s'imposent.

L'organisation américaine *Human Rights Watch* (HRW) insiste (19/11) : l'impunité accordée aux autorités de Khartoum pour leurs incessantes atrocités au Darfour renforce l'exigence de ne pas leur accorder pareille impunité pour les atrocités commises au Sud-Soudan. Selon HRW, il est encore temps pour le Conseil de Sécurité d'exiger que, dans l'accord de paix final entre le Gouvernement et l'APLS, Khartoum assume ses responsabilités en la matière, faute de quoi il s'estimera libre de poursuivre ses meurtres dans l'ouest du pays. L'organisation britannique Oxfam a enfourché le même cheval. Nous les rejoignons.

Quand ça tire, c'est dans l'angle mort que se tient la pire menace, celle que l'on ne voit pas venir. Celle qui tient l'angle mort en cette affaire porte cravate, elle s'appelle lâcheté, hypocrisie, et j'en passe. [Sharon Courtoux]

Face à la situation au Soudan, la France doit tenir une position ferme !

Communiqué commun de ACAT-France, Aircrige, CCFD, Comité Soudan, Justice et Paix-France, MRAP, Secours-Catholique, Survie, Vigilance Soudan, le 16/11

Alors que le Conseil de Sécurité des Nations unies s'apprête à tenir une réunion exceptionnelle consacrée au Soudan, les 18 et 19 novembre à Nairobi, nous, associations françaises concernées par les graves abus commis au Darfour – tactiques de diversion des autorités soudanaises pour gagner du temps et continuer leur politique de terre brûlée, politique de nettoyage ethnique, violences sexuelles, harcèlements, tortures – demandons à notre gouvernement de tenir une position ferme et d'adopter les recommandations suivantes :

1. Concernant l'aggravation de l'insécurité

- Condamner avec la plus grande fermeté : les crimes commis par toutes les parties en conflit, les déplacements forcés orchestrés par les autorités soudanaises, les pressions constantes des forces soudanaises sur les déplacés pour qu'ils retournent contre leur gré dans leurs villages ou pour qu'ils changent de camps ;

- Accentuer les pressions sur le gouvernement soudanais pour que les milices soient désarmées et exclues des tâches ayant trait à la sécurité des camps de déplacés et retirées de la région.

2. Concernant les sanctions envisagées

- Promouvoir un embargo international avec effet immédiat sur les livraisons d'armes à destination du Soudan et sur les exportations de pétrole soudanais jusqu'à ce que le Gouvernement soudanais tienne les engagements pris.

3. Concernant le déploiement de la Mission africaine au Soudan (l'AMIS)

- Renforcer l'aide financière, technique et logistique auprès de l'AMIS, pour un déploiement rapide des troupes et des observateurs de l'Union africaine (UA) ;

- Être davantage présent sur le terrain, mettre à disposition des Nations unies, en nombre suffisant, des observateurs pour veiller au respect des droits de l'homme au Darfour ;

- Renforcer le mandat de l'AMIS afin de permettre aux forces africaines de mieux protéger les populations civiles ;

- Encourager les pays africains amis à envoyer des troupes au Darfour dans le cadre de l'AMIS.

4. Concernant les négociations de paix en cours à Naivasha

Il est important qu'un accord global reprenant l'ensemble des protocoles d'accord soit enfin signé dans les meilleurs délais entre le gouvernement du Soudan et la rébellion du Sud-soudan (SPLA). L'aboutissement du processus de Naivasha permettrait d'intégrer le SPLA et d'autres groupes d'opposition dans le gouvernement, ce qui provoquerait un changement dans la gestion politique du dossier Darfour.

Nous demandons donc à la France, en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité de :

- Faire pression auprès des deux parties, et notamment du gouvernement soudanais, pour que le processus aboutisse ;

- Veiller à ce que chacune des deux parties respecte ses engagements respectifs.

Contact presse : Hélène Palard – communication@acat.asso.fr – LD : 01 40 40 74 10

Congo-B : Découverte d'un charnier à Brazzaville

L'hebdomadaire *La Rue Meurt* du 20 octobre dernier a publié une information qui n'a pas suscité des commentaires dans les médias d'État tant elle dérange. En effet, selon ce journal, « plusieurs restes des corps, enfouis dans un charnier autour de la morgue municipale de Brazzaville, ont été exhumés, dimanche 17 octobre ». La nouvelle sur le lieu de l'enfouissement de ces corps a été rendue public par un agent retraité des Pompes funèbres municipales croulant depuis sous le poids des remords.

Depuis ce jour, des rumeurs persistantes sur l'origine desdits corps et les raisons de ces décès ont envahi la capitale. D'aucuns affirment « qu'il y aurait eu, ce dimanche-là, près de 200

corps adultes qui y seraient enfouis, aux années fortes de la guerre en 1997, 1998 et en 1999, année où auraient disparu de nombreux citoyens à Brazzaville ». D'autres laissent entendre « qu'il est très probable que plus de 500 corps seraient encore enfouis sous les pavés fraîchement posés dans la cour de la morgue municipale de Brazzaville ».

Quoi qu'il en soit, cette information relance les débats sur l'affaire des disparus du Beach à un moment, où le pouvoir espère une accalmie en attendant l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 22 novembre, et conforte les soupçons sur l'existence d'autres charniers à Mbandza-Ndouna, Kindamba, Missafou... dans la région du Pool. Affaire à suivre.

[Christian Loubier]



Lendemain d'élection au Cameroun

Les temps sont durs pour les dictateurs. Malgré son succès à plus de 70 %, Biya se heurte à la coalition des malveillants. La presse privée a reproduit les articles du *Figaro* et de *Libération*, plutôt critiques à l'égard du régime, ainsi que le communiqué sévère du Parti socialiste français sur le déroulement de l'élection. Mais le comble a été atteint avec la diffusion, sur les ondes de RFI, d'une interview du cardinal Tumi parlant de « mascarade électorale » à propos de l'élection présidentielle. L'ire du ministre de la Communication, Fame Ndongo, s'est déchaînée contre la radio française. On parlait même de fermer ses émetteurs au Cameroun. Selon Fame Ndongo, la déontologie exige que toute info soit assortie d'une info contradictoire. Si demain RFI diffuse l'info que le Mont Cameroun est en éruption, il faudra absolument diffuser aussi le communiqué du ministre disant qu'il n'y a pas d'éruption. Or RFI n'a pas fait un sort aux déclarations complaisantes des obscurs Bedzigui et Haméni Biéleu, face au prestigieux et courageux Tumi.

On s'indigne aussi que RFI n'ait pas lu le message affectueux de Chirac à Biya (comme l'a fait *Billets* n°130, *Ils ont dit*). En effet, au Cameroun, la radio d'État consacre chaque jour du temps à lire les messages envoyés par Biya : au président de la République helvétique pour ses quatre-vingts ans, au Pape pour l'anniversaire de sa première messe, au Premier ministre des îles Fidji pour sa prise de fonction, etc. Ne dites pas à Fame Ndongo que, si le message de Chirac est resté confidentiel en France, c'est parce que ce grand snob de Chirac ne tient pas à afficher ses relations avec ce qu'il considère comme des ploucs africains, il tomberait de haut.

Où va le monde, si le pouvoir français n'est pas capable de tenir ses journalistes ? Ce n'est pas comme au Cameroun. Fru Ndi, président du SDF, ayant convoqué une conférence de presse mardi 19 octobre, un bataillon de gendarmes, avec casques et matraques, a pris position devant l'entrée pour l'interdire aux arrivants.

Finalement, RFI a tenu à justifier sa réputation de voix officielle du gouvernement français. Comme celui-ci ne tient pas à mécontenter le « Cher Paul », elle s'est fait un devoir de diffuser les déclarations élogieuses, sur le déroulement de l'élection, d'un certain pasteur Mfochivé, président de la fédération des Églises et missions évangéliques. Ce Mfochivé est, par ailleurs, un parent du Fochivé de sinistre

mémoire : ministre de la police de Ahidjo, puis de Biya, il sévit pendant plusieurs décennies contre les mal-pensants camerounais, dont un grand nombre périrent de tortures, incarcérations, assassinats.

Par contre aucun mot à RFI sur les exactions à Lomié, dans l'Est du Cameroun, subies par les Bamoun, soupçonnés de ne pas avoir voté Biya. Malgré les démentis officiels, ces exactions perdurent. Ceux des Bamoun qui restent encore à Lomié font partir leurs familles, avant de plier eux-mêmes bagages, citoyens camerounais interdits de séjour en un point du Cameroun.

Tout cela parce que, dans la compétition des « élites locales », c'est à qui aura apporté 100 % de voix à Biya, pour être en bonne place dans la distribution des prébendes – le grand, et d'ailleurs le seul, sujet « politique » de l'après-élection. Leur zèle n'ayant pas de limite, certaines localités rurales du Centre-Sud-Est, avec une population évaluée à quelque 2 500 âmes, se sont retrouvées avec 7 000 inscrits sur les listes électorales. Si de malheureux scrutateurs des partis d'opposition se présentaient, ils étaient chassés illico, manu militari.

Le 31 octobre un correspondant de RFI indiquait sur les ondes que, selon des observateurs de l'Union Européenne, le scrutin ne répondait pas aux normes démocratiques en raison de nombreuses irrégularités, de l'utilisation abusive de l'appareil d'État par le candidat au pouvoir, et autres pratiques proscrites. Il s'agissait, il est vrai... de l'Ukraine ! [OT]

Mémoire à retardement

Face à la dénonciation de la Françafrique, la tactique de la propagande adverse est bien connue : concéder que des choses répréhensibles ont existé, mais que c'est terminé depuis un certain délai de prescription de la mémoire et des réparations : 1994, 1997, etc. Cette tactique glissante (les scandales français de 2004 seront admis en 2010, et ainsi de suite) a la même efficacité que tous les processus d'effacement de la mémoire qui autorisent les dictatures du présent : on a le devoir d'y résister, c'est même la condition sine qua non de la citoyenneté.

Aussi n'est-il pas inutile de signaler la confirmation, dans les mémoires du colonel **Maurice Robert**¹, bras droit de Jacques Foccart et pilier des Services français en Afrique, d'une série de crimes du Foccartisme longtemps niés. Le plus horrible est la manipulation de la rébellion biafraise contre le Nigeria, qui fit

deux millions de morts.

Pour le pétrole. Le colonel admet l'utilisation propagandiste du mot « génocide » : « *Nous voulions un mot choc pour sensibiliser l'opinion* »².

C'est désormais officiel : Bob Denard était un vrai-faux mercenaire, recruté par Robert fin 1962 pour le compte du SDECE, ancêtre de la DGSE. Les crimes de Denard dans l'ex-Congo belge, au Bénin, aux Comores, etc. sont donc ceux du SDECE-DGSE, c'est-à-dire de l'Élysée : De Gaulle, Pompidou, Giscard, Mitterrand, Chirac.

Tout cela se complète d'une description des relais et techniques de la désinformation actionnés par la Françafrique. Comme ils sont toujours en usage, ce rappel peut servir à aiguïser la vigilance. [FXV]

1. *Maurice Robert. Ministre de l'Afrique*, Seuil, 2004.

2. Cf. F.X. Verschave, *La Françafrique*, Stock, 1998, p. 137-153.

Paix au POM

« La motion de censure qui vient d'être votée samedi 9 octobre est un acte terrible et dramatique pour la **démocratie en Polynésie**. Elle représente la trahison du vote populaire du 23 mai dernier qui a souhaité le changement. Les manœuvres bassement politiciennes de Gaston Flosse soutenues par la ministre des DOM-TOM Brigitte Girardin et le président de la République ne visent qu'à couvrir les turpitudes d'un système qui a dominé sans partage les institutions depuis 20 ans, accaparé la terre, spolié les Tahitiens, pillé les finances du territoire.

Le changement pacifique du 23 mai 2004 correspondait au ras-le-bol, à l'exaspération de la majorité de la population exclue de la vie politique depuis des années. La politisation des administrations, la mégalomanie des projets de Gaston Flosse, le clientélisme, la corruption ont été rejetés par une partie des classes moyennes favorisées et des classes populaires. 20 % de chômeurs, une économie au ralenti et sous perfusion depuis la fin des essais nucléaires, des archipels laissés à l'abandon par le pouvoir central de Papeete, un accès très inégal à l'eau potable, une crise du logement social : le bilan du « système Flosse » scandalisait plus d'un Tahitien.

La défaite du 23 mai n'a jamais été acceptée ni par le pouvoir chiraquien, ni par ses amis polynésiens. Ils ont entrepris de faire monter les tensions pour en finir avec la transition démocratique : rumeurs, pressions et chantages directs du ministre des DOM-



TOM, achats des conseillers, envoi dès juin de compagnies de gendarmes mobiles. »

C'est autour de ce communiqué (14/10) que s'est constitué en métropole le Comité pour la Démocratie en Polynésie. Il s'agit de se tenir « aux côtés du peuple de Polynésie pour la dissolution de l'Assemblée du territoire et de nouvelles élections »¹. À l'heure où nous bouclons *Billets*, cette dissolution n'est pas déclarée, mais l'élection territoriale a été invalidée à Faa, ce qui nous est présenté comme une étape, préparant une sortie de crise "honorable" pour Jacques Chirac. Si le nouveau recours aux électeurs devait s'arrêter à Faa, ce serait une innovation cocasse qui pourrait allécher les Biya et consorts : annuler les élections seulement dans les circonscriptions n'ayant pas voulu reconduire un potentat.

En tout cas, il restera d'autres exigences à satisfaire : « la mise en lumière des agissements du GIP (Groupe d'intervention de Polynésie) » [cf. *À fleur de presse*] ; « la poursuite de l'enquête sur les conséquences sanitaires, sociales et environnementales des essais nucléaires et les réparations qui s'imposent » ; « le respect des engagements financiers pris par l'État suite à la fermeture du site nucléaire de Moruroa et le contrôle de la répartition équitable des financements » ; « la transparence sur la gestion de Gaston Flosse, les présomptions de corruption, de clientélisme. »¹ Ce dernier point est envisagé au Sénat, puisqu'une résolution « tendant à la création d'une commission d'enquête sur la **gestion des fonds publics en Polynésie française** » y est proposée.² [Pierre Caminade]

1. Appel du 27 octobre à l'origine du Comité. Premières associations signataires : Anticor, ATTAC, Cedetim, LCR, Mouvement de la Paix, Survie, Les Verts... contact : democratiepolynesie@yahoo.fr

2. Par Bernard Frimat, Simon Sutour, Louis Le Pensec, Robert Badinter, Pierre Mauroy, Jean-Pierre Bel, Catherine Tasca, Dominique Voynet, et les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés.

Colonie de travail (2) : Sénat, nous voilà !

« La commémoration de l'abolition de l'esclavage par la République française et celle de la fin de tous les contrats d'engagement souscrits à la suite de cette abolition font l'objet d'une journée **fériée** dans les départements de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion, ainsi que dans la collectivité territoriale de Mayotte. Un décret fixe la date de la commémoration [...] » stipulait l'article unique de la Loi n° 83-550 du 30 juin 1983. La date de cette journée est différente en fonction des territoires...

Mais tout cela était trop zélé envers les descendants d'esclaves, selon les sénateurs : en 2001, ils ont profité de la discussion de la loi sur « la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité », pour réformer celle de 1983 : la commémoration n'est désormais plus fériée ! Un texte adopté 17 jours avant la date de la commémoration en **Guadeloupe**, le 27 mai. Voilà le contexte, que nous avons omis dans notre précédent numéro de *Billets*, des violences de ce jour-là. Le syndicat UGT a employé la force pour réagir à cette provocation de la République, et pour tenter d'imposer aux commerçants de chômer ce jour commémoratif.

D'après l'un de nos lecteurs, nous aurions pris trop à la lettre une lecture syndicaliste des événements intervenus depuis lors. Nous aurions dû préciser que ce jour-là n'est plus férié. Ce lecteur précise que les commerces restés ouverts, auxquels les manifestants se sont attaqués, n'étaient pas tous des propriétés de Blancs. Le *fast-food* attaqué ne s'appellerait pas *Quick* mais *KFR*. Le syndicat UGT se distinguerait par une pratique récurrente de la violence, et leur indépendantisme ne serait qu'un discours "légitimateur" de façade, puisqu'il recrute beaucoup chez des fonctionnaires aux salaires largement abondés par la métropole.

Il reste que plusieurs syndicats font des analyses convergentes. Et plusieurs hommes politiques locaux ont demandé la libération de Michel Mandassamy (obtenue le 5 novembre, après un mois d'incarcération). Cela montre que la répression de ce syndicat a été jugée excessive, avec des peines écrasantes. Tout cela dans une île où les héritiers et les nostalgiques de la colonisation continuent de tenir le haut du pavé. Il nous paraît important de faire connaître ces sujets. [PC]

Une seule solution : déclassification !

Nous avons évoqué en mai (*Billets* n°125) l'« Appel pour créer un mécanisme de contre-pouvoir citoyen qui offre un accès plus libre à l'information » (16/04), lancé par six journalistes, visant à « crever l'excès de secret en France » [cf. www.liberte-dinformer.info]. Appel auquel Survie s'est naturellement jointe. Le sénateur Michel Dreyfus-Schmidt, avec les membres du groupe socialiste et apparentés, a déposé le 13 octobre 2004 une proposition de loi relative à l'accès aux documents classés **secret défense**, tendant à modifier la loi n°98-567 du 8 juillet 1998 qui a institué la Commission consultative du secret de la défense nationale. Cette dernière deviendrait « Commission nationale consultative etc. ». Ne se contentant plus d'être "consultée", elle pourrait être saisie à « la demande de soixante parlementaires ou d'une juridiction française », pour avis. « Une juridiction française dans le cadre d'une procédure engagée » pourrait aussi obtenir un droit de regard si les crimes ou délits dont elle traite ont à voir avec les (nombreux) traités internationaux ratifiés par la France. Croisons les doigts... [PC]

(Achévé le 20/11/04)

ILS ONT DIT...

Génocide

« Ne faudrait-il pas [...] laisser tomber [la catégorie de génocide] au profit d'une catégorie plus large, qui est la catégorie du crime contre l'humanité.

[... Nuremberg jugeait un génocide,] mais il entrait dans la catégorie, d'une certaine manière plus large, moralement sans doute plus consistante des crimes contre l'humanité » (**Rony BRAUMAN**, ex-président de MSF, sur *France Culture*, le 13/11 de 11h à midi, *Le bien commun*).

[Nous avons amplement commenté la rhétorique insoutenable de l'actuel président de MSF, J.-H. Bradol, concernant le Darfour, dont MSF conteste

ardemment la qualification de génocide. Son mentor abat ici ses cartes : nous sommes invités à renoncer à cette « catégorie », qui pour nous continue à faire sens au regard de l'histoire, et surtout à obliger la communauté internationale à intervenir dès lors que l'Onu reconnaît cette qualification. C'est l'ultime argument de Brauman pour refuser cette qualification dans le cas du Darfour. Un argument qui évite de faire entrer dans la discussion des éléments (les plus embarrassants pour Khartoum, qui doit donner son accord pour les interventions de MSF) révélant la volonté de supprimer toute possibilité de survivance au Darfour : empoisonnement des puits, etc. Sous les apparences d'une "querelle sémantique", MSF milite pour la fin de l'obligation faite d'intervenir dans le cas de la plus radicale négation de l'humanité, celle qui fit dire un temps : « plus jamais ça ». La fuite en avant d'un certain lobby humanitaire continue (cf. Billets n°129 Ils ont dit, *Édito* du n° 128). – PC]



Démocratie

« L'Union européenne félicite le **Botswana** pour le bon déroulement des élections générales qui se sont tenues le 30 octobre 2004. Ces élections ont été jugées libres et régulières au regard des normes établies, qui sont énoncées entre autres dans les Principes et lignes directrices de la SADC [le regroupement régional des pays du sud de l'Afrique] régissant les élections démocratiques. » (**Présidence de l'Union européenne**, www.diplomatie.gouv.fr, le 10/11).

[Nous nous réjouissons, nous aussi, que des élections se déroulent normalement, et nous félicitons l'ex-puissance tutélaire du Botswana (et les autres puissances) de ne pas s'y ingérer. Il paraît que là-bas, l'argent des diamants profite à la population... Du moins à une majorité d'entre elle, car les droits des Bochimans du Kalahari ne sont pas vraiment respectés. La démocratie est une construction dont chaque étape appelle la suivante... – PC]

« Je n'aurais jamais pu suivre un homme politique ancré à gauche ou ancré à droite. C'est pour cela que je suis derrière Chirac. Il est tout à la fois hussard bonapartiste, bon rad-soc et vrai tiers-mondiste. » (**Denis TILLINAC**, cité par *Le Parisien* du 14/11).

A FLEUR DE PRESSE

Françafrique

Le Monde, Paris s'est fortement engagé dans la crise ivoirienne pour défendre sa crédibilité en Afrique, 10/11 (Stephen SMITH) :

« La présence économique française nourrit des fantasmes, en Côte d'Ivoire et en France. Or l'époque où plus de 50 000 expatriés faisaient "tourner" l'économie ivoirienne [...] est révolue depuis... une génération. [...] Le secteur stratégique de l'économie ivoirienne, celui des matières premières agricoles, est passé aux mains de multinationales anglo-américaines ou néerlandaises.

Il y a de beaux restes. Plus de 500 PME ou PMI à capitaux français constituent l'essentiel du tissu industriel de la Côte d'Ivoire. Mais ce tissu s'est singulièrement effiloché depuis le premier coup d'État en Côte d'Ivoire, à Noël 1999. [...] Cette réalité est masquée par la présence très visible de quelques grands groupes français – Bolloré, Bouygues, France Télécom, Total –, dont l'hégémonie, notamment pour la gestion de l'eau et de l'électricité ou dans les transports maritime ou ferroviaire, affecte si directement la vie quotidienne des Ivoiriens que ceux-ci ont l'impression de vivre dans une "néocolonie". En fait, les investissements directs français en Côte d'Ivoire n'excèdent pas 3,5 milliards d'euros, et le nombre des cadres expatriés y est inférieur à 300. [...]

Jusqu'à la chute du mur de Berlin, Paris avait été un bon "gendarme de l'Afrique", seulement 40 000 victimes de guerre – dont la moitié au Tchad – ayant été comptabilisées dans ses ex-colonies par l'ancienne Mission militaire de coopération, un chiffre sans commune mesure avec les bilans dans le reste de l'Afrique, hors "garantie" française. Depuis la fin de la guerre froide, la France s'est révélée bien moins efficace comme gardien de la paix en Afrique francophone, en particulier au Rwanda en 1994. »

[Les Ivoiriens n'auraient que « l'impression de vivre dans une "néocolonie" », alors que les secteurs économiques essentiels, plus la banque et la monnaie, sont entre les mains de la Françafrique – qui en plus contrôlait militairement le pays et y jouait en permanence de ses réseaux. L'exportation du cacao par des firmes américaines, comme l'extraction de l'or malien par des Sud-Africains, ou du pétrole tchadien par un consortium américano-indonésien, n'a pu s'obtenir et se maintenir que moyennant un deal avec la Françafrique. Stephen Smith poursuit son œuvre de minoration de l'influence française.]

S'agissant du passé, il relaie carrément le négationnisme de l'armée française : niés, les 100 000 à 400 000 morts de la répression des indépendantistes camerounais ; passées sous silence, les innombrables victimes de la torture, qui à elles seules font exploser le chiffre allégué

[Que Chirac soit bonapartiste ou rad-soc, je laisse aux connaisseurs à en juger, mais alors tiers-mondiste, c'est de la diffamation, ou de la présomption, toute pure. Le féal Denis Tillinac doit confondre avec « tiers-mondain », épithète inventée par Le Canard enchaîné à propos d'Hervé Bourges, et qui qualifie parfaitement les relations africaines de Chirac : rien que la crème de la corruption de haut-vol, engrangeant les milliards prélevés sur les ressources africaines, qui fuient l'Afrique pour les beaux quartiers et les grands coffres en Europe. À moins que Chirac ne soit tiers-mondiste comme d'autres sont gaullistes, pour perpétuer le tiers-monde. – OT]

« **La Polynésie**, ça anime peut-être la classe politique, mais tout le monde s'en fout ! » « Gaston, c'est mon ami, c'est mon pote. » « Je l'aime bien. Je suis de la même génération que lui, comme avec Lucette [Michaux-Chevry] ou Lafleur. Gaston et moi, on a une amitié fraternelle et virile. On se fait marrer l'un l'autre ! » (**Jacques CHIRAC**, ce qu'il « a répété à ceux de ses visiteurs qui lui parlaient des agissements de Gaston Flosse », selon *Le Canard enchaîné* du 27/10).

[Les grands de ce monde sont des hommes comme les autres après tout. Sauf que chez eux la trivialité à une fonction, subtilement calculée : éviter le débat démocratique. – PC]

pour le Tchad. Surtout, les militaires ont l'audace de faire la comparaison avec le nombre des victimes hors pré-carré, alors que les agressions et ingérences françafricaines avant 1990 y sont responsables ou complices de millions de morts (Katanga, Biafra, Burundi, Zaïre, Angola...). Après 1990, il y a, entre autres, le Rwanda : la complicité française dans le génocide y est emballée, pour finir, dans une litote surréaliste. – FXV]

Le Monde, Une ancienne procureure du tribunal aux armées dénonce la mainmise du pouvoir militaire, 20/11 (Nathalie GUIBERT et Laurent ZECCHINI) : « Les mots ont été longuement pesés. Ils vont droit au but : "ingérence", "pratique d'exception", "justice aux ordres". Procureure du tribunal aux armées de Paris [pendant dix ans.] jusqu'en avril [2004], Janine Stern a transmis le 2 novembre au garde des sceaux une "note d'information" dénonçant la mainmise du pouvoir militaire sur cette juridiction, chargée des infractions commises par les soldats français déployés hors du territoire national. [...] "Mon propos n'est pas de porter atteinte au prestige de l'armée, mais de souligner la faible légitimité d'une juridiction spécifique et unique face à l'institution militaire, structurée et puissante", explique d'emblée la magistrate. [...]

Le tribunal existe dans sa forme actuelle depuis 1999. La loi avait alors consacré le principe de l'application des règles de procédure pénale de droit commun aux militaires. Le tribunal possède ainsi les apparences de la normalité judiciaire [...] : un parquet, un service de l'instruction, une chambre de jugement.

Une spécificité importante pose toutefois des difficultés. Elle concerne la mise en mouvement de l'action publique. À défaut de dénonciation du ministre de la Défense, le procureur doit en effet, s'il veut poursuivre un militaire, demander l'avis préalable des autorités militaires. Seule la poursuite des crimes et des flagrants délits échappent à cette obligation, censée répondre à la nécessité d'éclairer parfaitement le magistrat sur la position du commandement et le contexte de l'affaire. Or la procureure fait état de "tentatives récurrentes de contrôler l'exercice de l'action publique", une telle optique ayant "généralisé progressivement de véritables ordres donnés au parquet sous couvert d'avis à poursuites". Selon Mme Stern, "nombre d'avis font transparaître la volonté manifeste du ministère de la défense d'encadrer étroitement l'action du parquet militaire".

Pour la magistrate, la juridiction n'a pas obtenu les garanties de son indépendance. Procureur et juges du tribunal aux armées font l'objet d'un double rattachement : au ministère de la Défense sur le plan administratif et au ministère de la Justice sur le plan



fonctionnel. Issus du corps judiciaire, ils sont en position de détachement pour exercer leurs fonctions militaires. Ils se trouvent, dans les faits, placés sous le contrôle de la direction des affaires juridiques du ministère de la Défense. Celui-ci, affirme Mme Stern, considère le tribunal "comme un quelconque service administratif soumis à son entier pouvoir hiérarchique".

À ce titre, Mme Stern parle même d'"ingérence". Plusieurs exemples l'illustrent, selon elle : [...] "l'ordre express de transmettre des pièces judiciaires relatives à des affaires sensibles" ou "l'obligation de justifier auprès de l'administration de la défense du bon exercice de l'action publique à l'occasion d'affaires relatées dans la presse". Ces demandes contraignent les magistrats "à effectuer des réponses aussi fastidieuses qu'inutiles, au détriment de leurs activités juridictionnelles, dans le but évident de les déstabiliser", affirme l'ancienne procureure.

De telles demandes ont notamment été faites lors du premier pillage de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, à Bouaké, en Côte d'Ivoire, en septembre 2003 : quatre militaires français qui avaient dérobé 57 000 euros ont été mis en examen pour "vol aggravé". [...] Ces dernières années, le conflit entre les deux institutions s'est cristallisé sur la question de la notation des magistrats du tribunal. Le ministère de la Défense a revendiqué le pouvoir d'évaluer l'activité professionnelle du procureur, malgré l'avis contraire de la Cour de cassation.

Pour Mme Stern, au contraire, "le cordon ombilical liant les magistrats à l'administration centrale de la défense devrait être définitivement rompu dans l'intérêt supérieur de la justice". L'ancienne procureure va plus loin. Les conflits auxquels donne lieu l'application du droit pénal en milieu militaire "amènent à réfléchir sur l'opportunité, soit de réformer en profondeur cette juridiction, soit de la supprimer car constitutive, en l'état, d'une véritable anomalie judiciaire".

Devant cette attaque virulente, le ministère de la Défense [...] se donne officiellement le temps de la réflexion. Officieusement, il rejette en bloc les accusations de l'ancienne procureure, par ailleurs accusée d'avoir manqué de "psychologie". "C'est une juridiction méconnue, qui fait un peu fantasme", explique-t-on à l'Hôtel de Brienne, où l'on insiste sur le "contexte particulier" des affaires traitées. "[...] Mme Stern n'a pas su écouter la part de spécificité qu'ont les militaires. Si vous vous drapez dans votre indépendance, si vous restez dans votre tour d'ivoire, vous ne pouvez pas comprendre l'institution militaire. Il faut faire preuve d'écoute et de psychologie, il faut aussi aimer un peu les gens avec qui on travaille." [...] Les accusations de "justice aux ordres" n'ont aucun fondement, insiste-t-on encore, en ajoutant : "Je mets au défi quiconque de donner un exemple d'une affaire où nous aurions entravé l'action de la justice." »

[Derrière le mépris des Messieurs galonnés envers une magistrate qui « fantasme », on observe une tendance croissante à l'autonomisation de certaines structures au sein même de la République. Il y avait déjà les services secrets, que le Parlement français, à la différence de ses homologues, n'ose pas exiger de contrôler. Le Commandement des opérations spéciales, cœur de la force d'intervention militaire française, s'est constitué hors hiérarchie à l'occasion de l'intervention au Rwanda – qui accoucha d'un génocide. Et maintenant la justice militaire...]

Nous sommes d'autant plus attentifs à cette institution que des militaires français ayant commis des crimes au Rwanda pendant ou juste après le génocide pourraient y être jugés. Et, contrairement à l'avis méprisant des hiérarques militaires, nous trouvons que Mme la procureure a une réflexion très opportune quand elle suggère de supprimer cette juridiction « car constitutive, en l'état, d'une véritable anomalie judiciaire ». En effet, le premier respect que l'on doit aux militaires, c'est de les considérer comme des êtres humains, des citoyens comme les autres, passibles de la même justice républicaine, même si l'on tient compte des missions peu ordinaires qui leur sont assignées. – FXV]

Polynésie

Tahiti-Pacifique magazine, Une crise inacceptable, novembre 2004 (Alex W. du PREL) : « Tahiti se retrouve avec deux

présidents et deux gouvernements, les "légalistes" opposés aux "légitimistes". [...] Les coups bas, la désinformation, les pratiques de corruption menées quasiment au grand jour s'accompagnent tantôt d'un silence bienveillant, tantôt de coups de pouce qui témoignent de la très forte communauté d'intérêts (et de craintes ?) entre l'actuel gouvernement métropolitain et la "machine Flosse". Il est vrai que leurs destins sont semblables. En métropole, le gouvernement mis en minorité lors des deux dernières élections (régionales et européennes), se maintient en vertu du droit (et non de l'éthique). [...] Faut-il qu'en France la démocratie soit bien malade [? ...]

Il arrive un temps où les « systèmes » mis en place s'effondrent, obsolètes. Les partis et les syndicats assujettis au pouvoir n'arrivent plus à rallier et encadrer une opinion lassée de constater que ses problèmes et aspirations sont méprisés, où l'affairisme des dirigeants empêche tout progrès. Le temps du changement (taui) est arrivé en Polynésie française et les honteuses magouilles qui visent à l'étouffer n'apporteront que quelques délais précaires à un système agonisant. »

[Le lecteur trouvera in extenso ce cinglant éditorial sur www.tahiti-pacifique.com]

Tahiti-Pacifique magazine, Surveillance, filatures, espionnage, le GIP était bien une milice de l'ex-président Flosse, octobre 2004 (Alex W. du PREL) : « De nombreuses personnes – dont votre fidèle serviteur – ont été espionnées et surveillées avec des moyens tout à fait illicites par le GIP (Groupe d'intervention de Polynésie) mais aussi par une sorte de RG (Renseignements généraux) du Territoire qui s'était mise en place depuis 1995 à la Présidence de Tahiti.

[... Étaient aussi visés] les proches de Président, un signe plutôt évocateur d'une paranoïa ambiante. [...] En plus de ses "agents réguliers" bien connus, des gendarmes à la retraite tels MM. Montezinos et Havel, le "Service d'études de la Présidence" [rendu officiel par l'arrêté n°223PR du 13 mai 1997], utilisait aussi les hommes du GIP selon ses besoins.

En effet, une seconde cellule de "services secrets" au sein du GIP (dirigé par Léonard "Rere" Puputauki qui répondait directement au président Flosse) avait été montée par un certain Félicien Micheloni, adjudant-chef de la DGSE, dès le lendemain des événements de septembre 1995 [les troubles consécutifs à la reprise des essais nucléaires]. Déjà étoffé de 15 personnes en 1997, cette "Piscine" tahitienne augmentera constamment le nombre de ses "agents", jusqu'à la chute de M. Flosse en juin 2004 où ils étaient une cinquantaine. [...]

Un [...] témoignage explique que quatre dames étaient disponibles pour "séduire et coucher avec l'ennemi", ce qui créa d'ailleurs quelques drames : si elles refusaient de "donner leur corps pour le pays", elles étaient tout simplement licenciées. [...]

En ce qui concerne la rémunération de ces "espions", la discrimination était flagrante. Alors que les agents du GIP étaient rémunérés au Smig (105 000 Fcfp/mois) avec des contrats politiques d'un an renouvelables, sans heures supplémentaires payées alors que parfois les filatures allaient jusqu'à 4 heures du matin, les expatriés, eux, encaissaient les gros magots : 831 000 Fcfp/mois pour Micheloni, 950 000 Fcfp pour Yhuel et [...] 600 000 Fcfp pour les gendarmes à la retraite, et n'oublions pas les 1 478 000 [Fcfp/mois] que percevait le colonel (du GIGN) à la retraite Lionel Chesneau, dont la mission au GIP était "d'éviter les dérapages" et qui ne pouvait pas ne pas être au courant de ces pratiques. [...]

Et quel résultats M. Flosse a-t-il obtenu grâce à ce coûteux et minable dérapage ? Rien qui soit vraiment d'intérêt, ni complot, ni crime dévoilé. Par contre, ces surveillances (dont l'existence était connue et se murmurait dans les alcôves des institutions territoriales) nourrissaient une sorte de crainte permanente chez les fonctionnaires et courtisans.

Or cette "peur de déplaire au Président" était justement devenue la base du "système Flosse". Apparemment celui-ci n'a pas perçu la leçon de son échec électoral, puisqu'il y a deux



mois des anciens espions du GIP ont été contactés pour se voir offrir un emploi similaire au [sein de son parti, le] Taheora'a. »

[Ainsi, Flosse cherchait cet été à se donner les moyens de prolonger son espionnage aiguë. Pour chercher le maillon faible de la majorité rassemblée par Oscar Temaru ? Celui qui allait se laisser retourner ? Ou pour continuer à surveiller ses amis ?

Et l'on apprend que des GIP ont probablement assassiné un journaliste trop regardant sur les affaires du « pote » de Chirac, à l'amitié « fraternelle et virile »... – PC]

Le Canard enchaîné, *Un revenant qui accuse les hommes de Flosse se retrouve en prison à Tahiti*, Jérôme Canard, 27/10 : « Début octobre, un nommé Vetea Guilloux, trente-deux ans, ex-membre du service d'ordre de Flosse, se confesse à un ministre – par ailleurs pasteur – de Temaru. [...] Et de raconter, [...] qu'un journaliste, Jean-Pascal Couraud, disparu il y a sept ans alors qu'il menait une enquête sur quelques sombres pratiques de Flosse, avait en fait été assassiné par deux de ses hommes de main. Qu'il désigne nommément. L'instruction sur ce fait divers s'était terminée par un non-lieu en juin 2002.

Après avoir entendu ce récit, le ministre-pasteur envoie dare-dare le jeune homme répéter sa confession aux gendarmes de la section de recherche de Papeete. Ce qu'il fait le 14 octobre. Les pandores tentent alors, selon Stanley Cross, l'avocat de Guilloux, de faire revenir le jeune homme sur ses déclarations, qui « ne tiennent pas la route ». Puis, toujours selon M^e Cross, improvisent une confrontation entre Guilloux et les deux hommes, qu'il accuse. Ils sont aujourd'hui membres du GIP (Groupement d'intervention de la présidence), considéré comme la milice de Flosse. [...]

Sur le coup de deux heures du matin, Guilloux, « terrorisé » selon son avocat, accepte de retirer ses accusations. Il est alors incarcéré. Jugé l'après-midi même en comparution immédiate pour « dénonciation calomnieuse », il écope de 12 mois de prison, dont 3 ferme. [...] Il a fait appel lundi 25 octobre.

Le juge d'instruction, chargé jadis d'élucider la disparition du journaliste, n'apprendra, lui, qu'après coup l'existence de ce témoin, peut-être capital. Le procureur, qui a traité directement l'affaire avec les gendarmes, n'a pas jugé utile de l'informer de ce possible rebondissement. Pourtant, un non-lieu ne clôt pas définitivement une instruction judiciaire. Celle-ci peut être rouverte [...] en cas de « survenance de faits nouveaux ». [Dès lors, il] faudrait qu'un juge, de préférence celui qui connaît le dossier, soit saisi par le procureur, qu'il entende l'accusateur, vérifie ses déclarations, [...] etc.] fasse normalement son travail.

Interrogé par *Le Canard* sur cette procédure expéditive, le procureur Jean Bianconi (négociateur pris en otage dans la grotte d'Ouvéa, en Nouvelle-Calédonie, à la veille de la présidentielle de 1988) a indiqué qu'il ne « donne jamais de renseignements à la presse ». Avant de raccrocher brutalement.

On le croit sur parole. Sa discrétion à toute épreuve a déjà permis de garder secrète pendant un an la mise en examen de

Gaston Flosse en octobre 2003, pour la création de centaines d'emplois fictifs à la présidence du territoire. »

[Le juge Bianconi, ce procureur de la République qui court-circuite le juge Jean-Bernard Taliercio pour traiter « directement avec les gendarmes », est passé par la Nouvelle-Calédonie. Il a été pris en otage dans la grotte d'Ouvéa : tout arrive à un homme de devoir. Sauf de répondre à la presse sur les affaires politiques qu'il enterre.

On apprend par ailleurs [http://www.categorynet.com/fr/cp/details.php?id=58586] que Jean-Pascal Couraud « avait disparu dans la nuit du 15 au 16 décembre 1997, après une réunion avec son ami Boris Léontieff, également opposant politique, décédé dans un accident d'avion en 2002. » – PC]

Mépris

Le Monde, Jacques Chirac : « Les Africains sont joyeux par nature », 16/11 (Dominique DHOMBRES) : « Jacques Chirac répondait [...] aux questions d'un millier d'étudiants rassemblés, dimanche 14 novembre [...] à Marseille.

[...] Un étudiant demandait à Jacques Chirac ce qu'il pensait du fait que trois milliards d'habitants de cette planète vivaient avec 2 dollars par jour, c'est à dire moins que la somme versée, également chaque jour, par l'Union Européenne pour chacune de ses vaches.

Le président de la République défendait rapidement les vaches et leurs subventions, qualifiées de « faux problèmes », et se livrait à une confidence personnelle : « Chaque fois que je vais en Afrique, le chef d'État concerné vient me chercher en général très gentiment à l'aérodrome et, sur les quelques kilomètres du parcours, il y a toujours beaucoup de monde, et je regarde toujours attentivement ces gens parce qu'on apprend beaucoup plus dans un regard que dans un dossier », disait-il.

Et que voit-il alors ? Des jeunes, beaucoup de jeunes, énormément de jeunes « qui ont entre cinq et quinze ans » et qui se tiennent sur le passage de sa voiture. « Ils sont joyeux, parce que les Africains sont joyeux par nature. Ils sont enthousiastes. Ils ont le sourire. Ils applaudissent. Ils sont contents. Ils voient qu'il y a un monsieur qui passe, cela leur permet d'être sur le bord de la route. Ils sont contents, bien ! », poursuit Jacques Chirac, qui se pose alors une question à lui même. »

[Que les vaches soient ou non un faux problème, il est certain que Chirac en est un vrai ! Puisqu'il ne sait pas lire un dossier, on lui mettrait bien un joug de tête pour le promener chez les Africains tombés sous le joug des dictateurs qui bénéficient de sa fidèle amitié. Pour qu'il soutienne le regard douloureux des millions d'hommes et de femmes qui en subissent les conséquences. Pour qu'il apprenne que la nature de ces hommes et de ces femmes n'a rien de particulier, si ce n'est qu'elle est sans doute moins souvent joyeuse que celle des Princes de ce monde au chaud dans leurs palais. Et s'il a alors enfin compris, en utilisant un peu mieux sa propre méthode à cette fin, nous aurions peut-être la satisfaction de le voir se retirer dans quelque ermitage finir ses jours à faire pénitence. – SC]

LIRE

Rosa Amelia Plumelle-Urbe, *La férocité blanche, Des non-blancs aux non-aryens - Génocides occultés de 1492 à nos jours* (Préface de Louis Sala-Molins), Albin-Michel, 2001, 334 p., 19,10 €.

La traite des Noirs, la conquête de l'Amérique, l'occupation de l'Afrique ont profondément modifié les rapports des Européens aux autres. L'affirmation de la supériorité blanche a justifié toutes les violences. La hiérarchisation raciale illustre la débâcle morale de l'Europe qui aboutira à porter au cœur du monde européen une férocité jusque là réservée à d'autres continents. Après Hannah Arendt, Césaire, Lindqvist, l'auteure établit le lien entre les entreprises de destruction à grande échelle, fondées sur l'affirmation de la supériorité raciale.

Avocate originaire de Colombie et portant dans sa chair et dans son cœur les héritages indien et noir, Rosa Amelia Plumelle-Urbe lutte, dans ce livre, contre l'oubli des siècles d'atrocités, perpétrées contre les populations africaines déportées et asservies après avoir été officiellement déclarées inférieures. La lecture des textes qu'elle a collectés est souvent insoutenable, mais elle s'impose comme un devoir de mémoire, « afin que nul n'oublie ». [OT]

Directeur de la publication : François-Xavier Verschave.

Directeur de la rédaction : Pierre Gaminade.

Secrétariat de rédaction : Lila Chouli.

Comité de rédaction : Pierre Gaminade (PC), Sharon Courtoux (SC), Olivier Guilbaud (OG), Christian Loubier (CL), Sisulu Mandjou Sory (SMS), Victor Sègre (VS), Odile Tobner (OT).

A aussi participé : François-Xavier Verschave (FXV).

Coordination : Sophie Brondel.

Abonnements : Joseph Demeulemeester.

Association Survie, 210 rue Saint-Martin, F75003-Paris –
Commission paritaire n° 76019 – Dépôt légal : décembre 2004 –
ISSN 1155-1666 – Imprimé par nos soins –
Abonnement : 20€ (Étranger : 25€ ; Faible revenu : 16€) –
Tél. (33 ou 0) 1 44 61 03 25 – Fax (33 ou 0) 1 44 61 03 20 –
http://www.survie-france.org – survie@wanadoo.fr